

L'édito de Madame la Maire
Les finances et le budget
Les échos du conseil
Vous êtes frontalier ?
Les Restos du Coeur
La bibliothèque



La commission scolaire
Le plan communal de sauvegarde
Savoir vivre et Sidefage
Le Pacte pour la transition
La nuit est belle !
Les infos pratiques

ÉDITO

Après une courte première année de mandat où les travaux actions en cours ont été terminées, 2021 est l'année décisive pour la mise en route de nos projets en termes de travaux, d'environnement et de qualité de vie. Et nous comptons bien vous y associer. Je vous laisse découvrir le budget prévisionnel présentant les actions à venir. Notre programme est basé sur des engagements forts qui vous sont rappelés dans ce journal, engagements que nous nous efforçons de tenir chaque jour.

Un des dix points du Pacte pour la transition que nous avons signé concerne la démocratie participative. Force est de constater que l'exercice est difficile en ces temps tumultueux aussi nous avons mis à votre disposition divers supports numériques ainsi qu'un autre mode de réunion, la visio conférence pour ne pas la nommer, afin de vous informer et de vous écouter, en attendant des jours meilleurs. Ainsi, vous pouvez nous retrouver sur le site de la commune, Facebook, Instagram et IntraMuros. Certains d'entre vous ne connaissent pas encore cette dernière application ? Elle vous permet d'être informés rapidement sur les événements ou actualités du jour, de signaler un désordre ou un incident et de répondre

à des sondages au jour le jour. Je vous engage à l'installer. En ligne actuellement : êtes-vous pour ou contre une extinction de l'éclairage public entre 23h et 6h00 ? Vous trouverez dans ce numéro un encart vous permettant d'y répondre si vous n'avez pas pu le faire via cette application.

Avant de clore cet edito, je tiens à saluer la solidarité dont vous avez fait preuve lors de la collecte pour les restos du Cœur. D'autres opérations dans le Pays de Gex ont précédé ou suivi l'initiative de notre CCAS. Les gessiens restent plus que jamais solidaires et c'est très réconfortant.



Prenez soin de vous.
Bien amicalement,

Votre Maire,
Martine Jouannet

LES ÉCHOS DU CONSEIL

1^{ER} DÉCEMBRE 2020

Retire la délibération du 2 juin 2020 autorisant la pérennisation de la tenue des réunions de commissions et de conseils municipaux en visio conférence, cette possibilité n'étant possible que durant les périodes d'urgence sanitaire : modifie le règlement intérieur du conseil municipal pour la même raison.

Autorise la tenue des réunions en visio conférence pour la nouvelle période d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 au 16 février 2021.

Réajuste le budget communal ; 10 000 € en charges du personnel, 59 599 € en opération comptable et 31 000 € pour les opérations skate park et Place de villeneuve.

Attribue une subvention de 1200 € à l'association Accueil gessien.

Adhère au contrat collectif d'assurance que durant les périodes d'urgence sanitaire avec le groupement d'entreprises Gras Savoye/CNP.

Adhère au dispositif du Réseau d'Alarme Départementale proposé par le Service

départemental d'Incendie et de secours.

Signe une convention avec les Ambulances Thyana pour le transport des blessés dans la station Monts Jura et fixe les tarifs de secours sur piste présentés par le SMMJ.

Modifie par avenant la convention d'adhésion au service mutualisé du droit des sols de l'agglomération permettant ainsi l'instruction des demandes de pose de dispositifs publicitaires sur le territoire communal couvert par le Règlement de Publicité Intercommunal.

Signe une convention avec l'agglomération pour la mise à disposition d'un agent du service foncier pour une assistance juridique.

12 JANVIER 2021

Dans l'attente du vote du budget 2021, autorise la maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses inscrites au BP 2020.

Décide de créer une commission extra-municipale nommée «chalet du BEVY» composée de 6 élus de Crozet et 6 membres extérieurs afin déterminer quel pourrait être le

devenir de ce chalet d'alpage.

Crée un poste d'agent technique d'une durée hebdomadaire de 16h pour le renforcement du service d'entretien de l'école.

Approuve la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction.

Approuve la modification des statuts de Pays de Gex Agglomération intégrant la compétence «création et exploitation de réseaux de chaleur et de froid intercommunaux».

Signe une convention avec le SIEA pour l'extinction de trois éclairages publics devant l'aire de jeux à partir de 20h afin de limiter sa fréquentation après sa fermeture. Montant à charge de la commune : 835.96 € sur un coût total de 1000 €.

2 FÉVRIER 2021

Prend connaissance des informations présentées dans le cadre du Débat d'orientation Budgétaire : maquette du budget prévisionnel, maintien des taux d'imposition communaux, état de la dette au 01.01.2021.

Approuve le programme de travaux présenté par l'ONF pour 2021.

Autorise la maire à signer la nouvelle convention d'occupation de parcelles communales avec l'association «Crozet Motocross».

2 MARS 2021

Approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs 2020 des budgets de la commune, de la forêt et du centre VTT.

Affecte les résultats 2020 aux Budgets prévisionnels 2021 de la commune et de la forêt qui sont ainsi adoptés.

Signe avec le trésor public une convention portant sur le recouvrement des produits locaux.

Fixe à 60% la prise en charge par la commune de la valeur faciale des tickets restaurants dont bénéficie le personnel communal soit 4.20 € et 40% à la charge des agents soit 2.80 €.

Autorise le remboursement par la commune des frais de déplacements des bénévoles de la bibliothèque municipale pour les achats de livres et la formation des agents.



MERCI !

Un grand MERCI à tous ceux qui se sont montrés extrêmement généreux pour la collecte organisée au profit des Restos du Cœur du Pays de Gex par le CCAS (Centre communal d'action sociale) de notre commune.

C'est lors d'une visite des locaux des Restos de Saint Genis que l'animatrice des lieux, Hélène Peter, expliqua le contexte particulièrement difficile lié à la crise sanitaire et économique :

- des gérants de supermarchés peu enclins à accueillir des points de collecte dans leurs magasins à cause des jauges sanitaires,
- des bénévoles parfois âgés que les restos ne veulent pas exposer ...

De ce fait, 15 tonnes de vivres manquent pour les distributions de cet hiver pendant que le nombre de demandeurs a été multiplié par deux en un an, le compte n'y est pas ! C'est pourquoi, le CCAS de Crozet n'a pas hésité à organiser cette collecte qui



a eu lieu les 21, 22, et 23 janvier à la salle des fêtes.

Un flyer avait été distribué via l'école et les informations publiées sur le site internet, Facebook et INTRAMUROS.

Le lundi 25 au matin, sous la neige, une équipe logistique des Restos de l'entrepôt de Gex est venue charger les vivres triés au préalable et placés dans des caquettes pour les faire parvenir au centre de Saint Genis. Grâce à un don en espèce, nous avons également pu acheter des produits manquants.

C'est donc presque 800 kg de denrées qui ont été collectés et redistribués aux 250 bénéficiaires des Restos du Cœur de Saint-Genis.

A noter que l'AMAP, les paniers de Crozet, avait offert 100 kg d'agrumes.

De l'avis de l'équipe du CCAS, une expérience humaine très enrichissante !

POUR INFORMATION :
L'ANTENNE DES RESTOS DU CŒUR DE SAINT-GENIS SE SITUE

20-24 rue de Pouilly.

Sur inscription

Tél : 04-50-28-27-74

BIBLIOTHÈQUE

La mise en ligne du catalogue sera bientôt disponible, vous pourrez alors consulter l'ensemble du fonds de la bibliothèque de chez vous. Consultez régulièrement Intramuros, le site internet de la mairie, nous vous préviendrons dès que tout sera prêt !

En attendant, venez chercher nos récentes acquisitions, entre autres :



Florence Aubenas
L'inconnu de la poste



Commission ENFANCE ET JEUNESSE

La Commission Enfance et jeunesse est composée de cinq personnes : Odile Mosteiro, Véronique Cottin, Judith Slade, Petra Delcour et Luc Pourrier. Elle s'occupe de l'école, du restaurant scolaire et du périscolaire.

Quoi de neuf dans ces domaines depuis mai 2020 ?

L'école

Le personnel

Anne-Marie, ATSEM depuis 1996 à l'école de Crozet, a pris sa retraite et a été remplacée par Thuy. Audrey est partie en congé maternité, suivi d'un congé parental. Elle a été remplacée par Anaïs.

Afin d'optimiser le travail des ATSEM, nous avons fait appel, en janvier et février, à une entreprise de nettoyage qui œuvre 16 heures par semaine et effectue le ménage dans une partie des locaux scolaires. Depuis le 8 mars, Isabelle a intégré l'équipe des employés municipaux. Elle est en charge de ce travail.

Les travaux



La sécurité de nos enfants et du personnel étant notre priorité, une sonnette et un visiophone ont été installés au portail de l'école afin d'ouvrir celui-ci depuis l'intérieur des locaux.



L'accès à internet a été simplifié en installant de nouvelles bornes wifi et de nouvelles connexions filaires dans chaque classe. Les dix classes de l'école sont maintenant toutes équipées d'un tableau blanc interactif, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

6 tablettes numériques ont été achetées pour les classes de maternelles.



Afin de protéger les enfants et les enseignants des grosses chaleurs et pour améliorer l'isolation générale du bâtiment, les trois classes situées à l'étage ont été équipées de fenêtres à ouverture coulissante avec cadre en aluminium et de volets extérieurs. Les couloirs de la partie primaire seront rénovés cet été.

Dans le bâtiment de l'accueil de loisirs, deux salles vont être aménagées. Les travaux devraient être terminés cet été.

Les projets

Le soutien à une association d'aide aux devoirs ainsi que la constitution d'un Conseil Municipal des Enfants seront réalisés après la crise sanitaire que nous traversons.

L'accueil de loisirs

13 enfants supplémentaires ont pu être accueillis aux «Scoubidou» dès la rentrée 2020. Nous étudions les possibilités d'augmenter les capacités d'accueil.

Le restaurant scolaire

Comme prévu, nous avons revu notre politique de tarifs des repas dès septembre 2020.

Nous suivons avec le plus grand soin les protocoles sanitaires en constante

évolution. Les enfants et le personnel se sont adaptés avec détermination. Par exemple, les mesures actuelles permettent à chaque élève de manger à la même table, avec les mêmes enfants d'une même classe. Une fois que chacun est installé, le repas se déroule normalement mais sans déplacement. Les tables sont distantes de deux mètres. Une traçabilité quotidienne des enfants est instaurée afin de réagir au plus vite en cas de contamination.

Presque 200 enfants mangent quotidiennement au restaurant scolaire et les repas s'échelonnent sur trois services en suivant le protocole actuel.

Arrivant au terme du marché signé il y a trois ans avec un traiteur, une nouvelle demande sera faite et un marché devra être signé pour au moins une année avec un prestataire.

Ce nouveau contrat répondra aux exigences de la loi EGALIM concernant l'approvisionnement en produits issus de la culture biologique, locale ou possédant un label.

Dans le même temps, une commission composée de parents d'élèves et d'élus de notre commune ainsi que des communes avoisinantes va être créée afin de mener à terme un projet commun de cuisine centrale.

Plusieurs communes partagent cette même volonté et nous sommes impatients de mener à bien ce beau projet.



Le plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

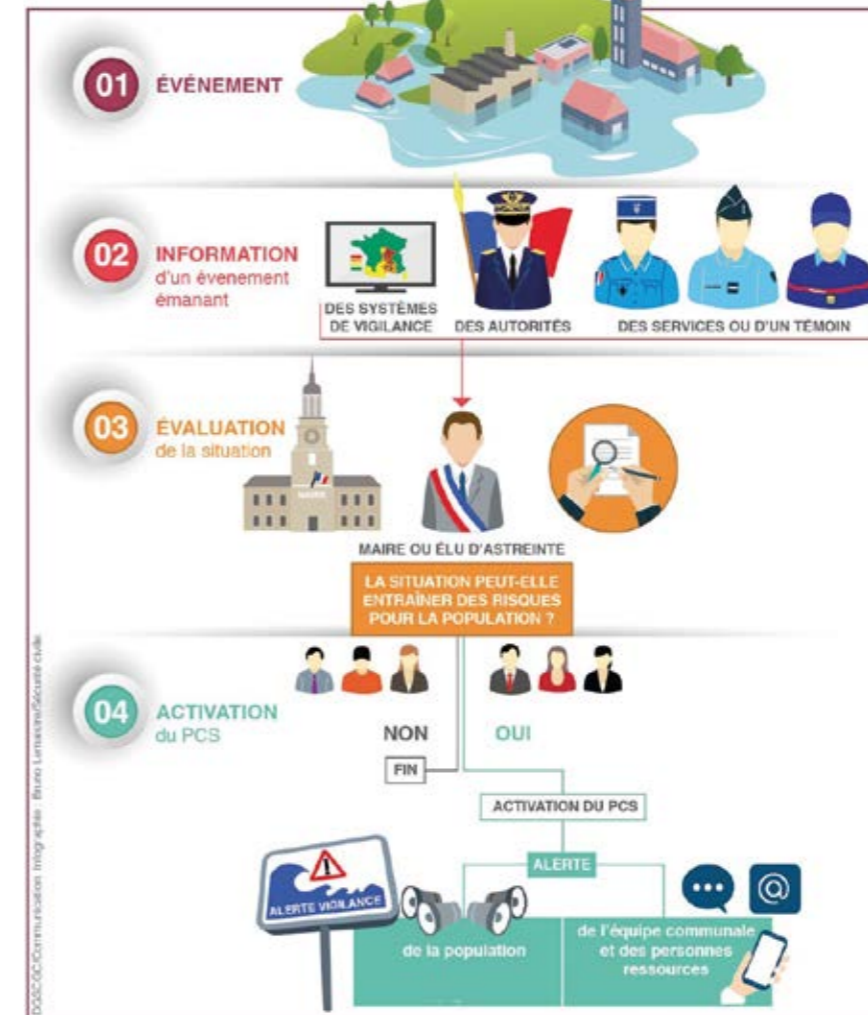
Le plan communal de sauvegarde décrit l'organisation et la mise en œuvre des dispositions répondant aux obligations légales telles que :

- le recensement des «risques connus» et des «moyens disponibles» (moyens humains et moyens matériels)
- la détermination des «mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes» ;
- la fixation de «l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité» ;
- les modalités de «mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population» ;
- le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

L'élaboration d'un PCS n'est pas un aboutissement, mais la naissance d'une organisation qui doit évoluer avec la commune et les changements qu'elle vivra. Le maire a donc pour responsabilité de maintenir l'opérationnalité du PCS de sa commune. Pour cela, il doit s'assurer d'une mise à jour régulière des documents PCS, sachant que le délai de révision ne peut excéder cinq ans.

A Crozet, notre PCS est en cours de finition.

Bien que cela ne soit pas encore obligatoire, la formation des acteurs communaux et des partenaires, ainsi que l'organisation d'exercices contribuent fortement au maintien opérationnel d'un PCS. Ces deux axes font partie des ambitions de notre municipalité.



GRANDE LESSIVE

L'école «Les Chardons bleus» ainsi que l'accueil de loisirs «Les Scoubidou» ont participé au projet mondial de la grande lessive. Sur les thèmes de l'eau et du jardin suspendu, chaque enfant a réalisé une œuvre d'art avec les enseignantes et les animateurs qui a été accrochée sur un étendage géant !



Dossier BUDGET

L'année 2020, année de transition entre deux mandatures a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Les services ont fonctionné, s'adaptant à chaque protocole sanitaire, et répondant aux besoins des Crozatis. Projet phare de 2020 : l'aménagement de la voie verte et la sécurisation de la route d'Harée dont les travaux ont été entrepris après quelques modifications nécessaires et s'achèveront en 2021. Les bâtiments de l'église et de l'école ont bénéficié de divers aménagements qui seront poursuivis en 2021. Le programme de réfection des voiries communales a débuté par le chemin des Reinnets.

Le compte administratif présente un excédent global de 478 162 € ce qui reste très appréciable compte tenu des baisses de recettes et les dépenses supplémentaires induites par la Covid.

La commune est gérée via 3 budgets

- **Le budget général** de la commune, qui est celui que nous détaillerons par la suite.
- **Le budget bois** qui enregistre les ventes de bois et de l'entretien de la forêt communale.
- **Le budget «VTT»** qui s'occupe de la location et de l'entretien du Relais Crozati dont les murs et le terrain appartiennent à la Commune.

Ces budgets ont été votés lors du Conseil Municipal du 2 mars 2021, sauf le budget VTT qui le sera le 6 avril. Ils sont disponibles sur le site Internet de la Commune !

Dette communale et situation financière

Pour ce budget 2021, comme pour le budget 2020, la commune n'aura pas besoin de recourir à l'emprunt.

La dette communale s'établit à 1 529 456 € soit environ 695 € par habitant, ce qui correspond globalement à la moyenne nationale pour les communes de 2000 à 3500 habitants (712 €).

Pour rappel : Crozet s'était endetté principalement pour la construction de l'école et l'acquisition de logements désormais loués au personnel communal.

La situation financière de la Commune est bonne du fait d'une gestion rigoureuse des dépenses, et grâce à la contribution frontalière genevoise (CFG) et la vente de terrains lors des années précédentes. Elle va permettre la réalisation de projets en concertation avec les Crozatis.

Quels projets pour 2021 ?

En attendant des projets plus conséquents pour les années à venir, nous allons terminer les projets en cours et prévoyons tout de même pour 2021 des investissements nécessaires d'entretien et de réfection du patrimoine communal.

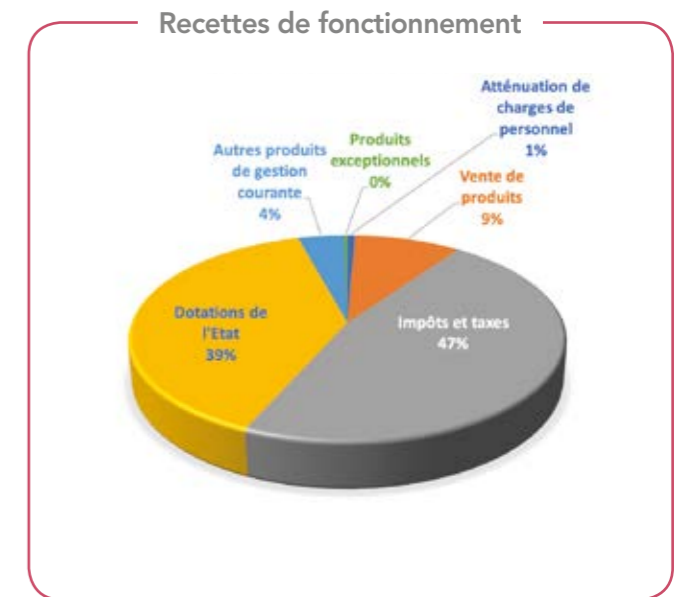
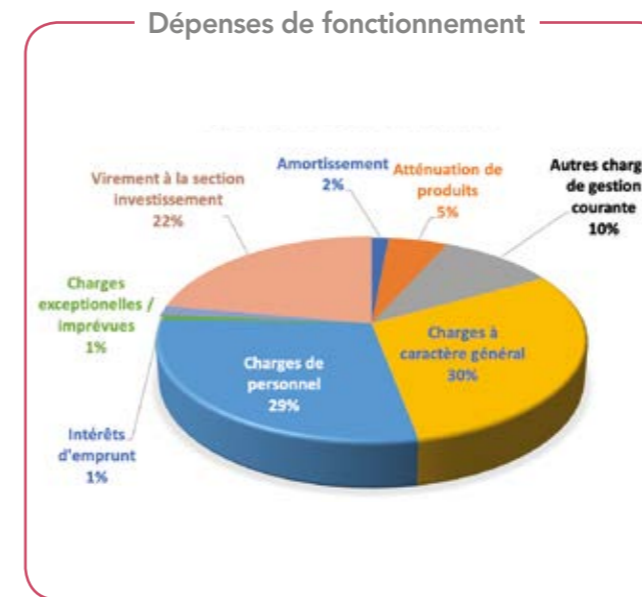
Les principaux projets pour l'année en cours :

- Entretien de la voirie : 250 000 € (contre 140 000 € réalisé en 2019). Est notamment prévue la première partie de la réfection des trottoirs et de la voirie de la rue des Longets et un aménagement de la sortie du nouveau lotissement de Farreu financé dans sa majeure partie par le promoteur de ce projet dans le cadre d'un PUP (projet urbain partenarial).
- Piste cyclable de la route d'Harée : 148 700 €, pour terminer les travaux et les plantations autour de cet axe de cheminement doux. Pour mémoire, déjà 1 040 000 € ont déjà été dépensés sur les 2 derniers exercices, ce projet étant financé par la commune en fonds propres, un PUP passé avec le Jivahill et une subvention départementale.
- Un hangar pour les services techniques : 210 000 €, qui servira à stocker du matériel et des véhicules aujourd'hui rangés en extérieur. Il sera équipé de panneaux solaires sur la toiture en partenariat avec le SIEA.
- Aménagement de 2 salles supplémentaires à l'étage du centre de loisirs : 135 600 €, pour anticiper l'augmentation des effectifs scolaires.
- Réfection des tennis : Devrait être en partie prise en charge par une subvention de la Région. Coût total des travaux : 45 000 €.
- Rénovation de la salle des fêtes et construction de la bibliothèque : 15 000 € pour engager une réflexion globale.
- Réfection de l'accueil de la mairie et des couloirs de l'école.

S'ajoutent à ces projets les équipements et achats divers pour le bon fonctionnement des services administratifs, techniques et scolaires.

BUDGET GENERAL 2021

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 2 025 000 € (contre 2 020 980 € en 2020).



- Les charges à caractère général incluent notamment l'eau, l'électricité, les assurances, l'entretien des bâtiments, les fournitures diverses, les prestations de services...
- Les atténuations de produits sont constituées des dotations obligatoires pour la solidarité entre les communes. Crozet étant considérée comme une commune relativement aisée doit être solidaire des communes moins bien loties.
- Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités des élus, le coût de centre de secours et interventions d'urgence (les pompiers !) et les subventions aux associations.
- Le virement à la section d'investissement correspond au bénéfice de fonctionnement (les recettes de fonctionnement étant supérieures aux charges de fonctionnement) qui, ainsi, peut être utilisé pour les projets d'investissement de la commune.

- Les taux des impôts communaux sont maintenus conformément à notre engagement. En revanche, une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera mise en place comme dans d'autres communes de la région quand ce sera possible. L'objectif est de limiter le nombre de faux résidents qui impactent fortement les finances de la commune.
- Les dotations correspondent à des contributions diverses de l'Etat et surtout à la contribution Frontalière Genevoise (644 000 €). Chaque frontalier rapporte autour de 1 800 € à la Commune. Pensez à bien vous déclarer si vous avez déménagé récemment à Crozet ! Cette contribution est en grande partie réallouée au budget d'investissement de la commune et au financement de projets.
- Les autres produits de gestion courante sont les revenus des logements loués par la Commune.

A vos côtés, à notre échelle, NOUS TRAVAILLONS POUR NOTRE ENVIRONNEMENT !

Nous nous sommes engagés lors de la campagne pour travailler à la défense de notre environnement. Voici un point des actions sur lesquelles nous nous sommes engagés en signant « Le Pacte pour la transition » et sur lesquelles nous sommes en train de travailler : certaines sont complexes et longues à mettre en place, certaines sont déjà presque finalisées... Sachez que nous ferons le maximum pour pouvoir vous dire, en fin de mandat, que nous avons mis en œuvre nos engagements par des actions concrètes réalisées !

MESURES DU PACTE SUR LESQUELLES NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS

APPLICATION AU NIVEAU DE NOTRE VILLAGE

Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales)

Nous souhaitons adopter un schéma de commandes publiques responsables en privilégiant les approvisionnements locaux, avec des bilans carbone faibles. Nous sommes engagés dans un groupement d'achat avec les communes du Sud gessien et serons vigilants sur les points cités ci-dessus.

Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public

Nous avons adhéré au Conseil en Énergie Partagée du SIEA (Syndicat d'Electricité de l'Ain) afin d'auditer les bâtiments communaux et réaliser les investissements nécessaires pour une meilleure efficacité énergétique. Nous avons fait le choix de passer la consommation de la commune à au moins 50% en énergie verte par le biais du groupement d'achat du SIEA. Nous réfléchissons également à installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments communaux.

Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locaux, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices. Faire du lien entre producteurs et consommateurs (soutien aux AMAP, organisation d'un marché des producteurs et productrices locales régulier, ...) et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables.

Depuis novembre dernier, Jean-Charles de "Made in 25" vend des produits du Doubs devant la boulangerie le mercredi après-midi (dimanche matin en période de couvre-feu à 18h). Nous souhaiterions développer un marché de produits locaux. Contactez la mairie si vous êtes intéressé ! Nous souhaitons développer du lien entre producteurs locaux et consommateurs.

Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.

Nous voulons aider un maraîcher et/ou arboriculteur à s'installer sur la commune en recensant les terres agricoles disponibles et en facilitant la vente des produits. Intégrer cette démarche d'installation dans un schéma d'approvisionnement des restaurations collectives scolaires environnantes. Contactez la mairie si vous êtes intéressé ! Nous avons également un partenariat avec l'Office National des Forêts pour la gestion de notre patrimoine forestier.

Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équilibrée dans la restauration collective.

L'approvisionnement de la cantine de l'école va être revu et au moins 50% de produits bio ou de saison, locaux, sous signe de la qualité seront privilégiés.

Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.

Nous encourageons lors des constructions neuves la rétention des eaux pluviales pour l'arrosage. Nous veillons également à ce que les espèces plantées sur la commune soient adaptées au sol et aux épisodes de sécheresse de plus en plus sévères. Par ailleurs, nous réfléchissons à mettre en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments communaux, et intégrer des techniques de préservation de l'eau dans toutes les nouvelles constructions privées et publiques de la commune.

Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité des transports en commun sur le territoire. Définir un plan d'optimisation des transports en commun.

Nous souhaitons développer un transport public desservant et désenclavant Crozet (navettes électriques, transport à la demande) en créant une ligne de bus dans le triangle Crozet-Chevy-Prévessin. Nous voulons également favoriser le covoiturage par un soutien logistique.

Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public. Mettre en place au moins une zone de circulation apaisée effective, et au moins quelques aménagements cyclables sur des axes structurants (bandes larges ou mieux, pistes) + stationnements vélos.

Nous souhaitons développer les mobilités douces : les travaux de la piste cyclable de la Route d'Harée sont bientôt terminés au plus grand plaisir de nombreux Crozatis qui l'empruntent régulièrement. Nous voudrions développer d'autres pistes cyclables en concertation avec les communes limitrophes et créer des parkings à vélo. Préserver les sentiers du Piedmont sera également important.

Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements. Développer la co-construction des politiques locales: Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.

Une permanence des élus tous les samedis matins (10h-12h) a été mise en place afin d'être à votre écoute. Nous avons également organisé une concertation avec le quartier de Villeneuve pour l'aménagement de la Place et continuerons en ce sens pour les projets d'envergure.

Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitants.

Nous réfléchissons à la création d'un lieu pour les associations. Par ailleurs, nous avons mis en place des critères précis et transparents pour l'attribution des subventions municipales aux associations. Nous mettons également à disposition des associations nos moyens de communication (Crozet Contact, site internet mis à jour et l'application mobile INTRAMUROS) Enfin, nous allons organiser une journée des associations lorsque la situation le permettra.

Si vous souhaitez participer à ces projets, partager des contacts utiles ou nous faire part de toute bonne idée, contactez Sophie Reboul Salze (sophie.reboulalze@crozet.fr)

VOUS ÊTES FRONTALIER ? Déclarez-vous auprès de votre employeur comme résident à Crozet.

Pourquoi ?

Depuis 1973, le canton de Genève reverse annuellement le tiers de l'impôt à la source payé par les travailleurs frontaliers à leurs communes, intercommunalités et départements de résidence : ce sont les fonds frontaliers. Le montant est proportionnel au nombre de frontaliers installés dans chaque commune. Il convient de vous faire recenser pour informer votre commune que vous êtes frontalier et que vous y résidez.

Un frontalier déclaré

1922 € /an
pour la Commune

Les fonds frontaliers sont nécessaires

Le Genevois français se développant rapidement, des investissements sont indispensables et des services aux habitants doivent être assurés (transports en commun, écoles, mobilité, activités sportives et culturelles, ...)

Le recensement des frontaliers permet de contenir l'augmentation des impôts locaux.

Comment ?

Vous êtes titulaire d'un permis G ?

Assurez-vous que l'adresse sur votre permis G est bien à jour.

Au besoin signalez votre changement d'adresse à l'Office cantonal de la population.

Vous avez la nationalité suisse et travaillez dans le canton de Genève ?

Assurez-vous que votre adresse est à jour auprès de votre employeur et de l'Office cantonal de la population sur ge.ch. Si vous êtes résident à Crozet et non déclaré comme tel auprès de votre employeur, alors régularisez votre situation.

Cette déclaration est rapide, ne vous coûte rien et n'a aucune incidence sur votre déclaration de revenus.

BON À SAVOIR !

Si votre employeur ne connaît que votre adresse suisse,

Il ne vous déclare pas à l'Office cantonal de la population.

Vous n'êtes donc pas reconnu en tant que frontalier.

Votre impôt reste en totalité à Genève, sans alimenter les recettes de votre commune de résidence.

Vous n'êtes pas déclaré ? Vous prenez des risques !

Ne pas déclarer ses revenus en France, c'est encourir une qualification de fraude fiscale passible de sanctions pénales avec l'instauration de l'échange automatique d'informations entre la France et la Suisse en 2018. Les faits pourront être requalifiés sur trois ans.

Habiter à l'année une résidence secondaire peut vous coûter plus cher.

Les résidences secondaires payent souvent une majoration de taxe d'habitation

Déclarez-vous auprès de votre employeur comme résident à Crozet

SAVOIR VIVRE À CROZET : Que puis-je faire ? Que dois-je faire ?

Pour bien vivre en société, il faut apprendre à vivre ensemble et cela commence par le respect mutuel et le respect des règles édictées pour le bien-être de tous. Conservons notre cadre de vie si précieux et notre esprit de village. Le bon sens, le savoir-vivre et la bonne communication doivent prévaloir dans les relations avec nos voisins.

ATTENTION AU BRUIT : JE RESPECTE LES PLAGES HORAIRES

Si nous sommes rarement dérangés par le bruit que nous générons par nos activités ou celui généré par nos animaux, nous supportons moins bien le bruit que nous ne maîtrisons pas.

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, nécessitant l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore, sont uniquement autorisés :

Les jours ouvrables, du Lundi au vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30

Les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

Sont concernés par le respect de ces horaires les bruits de jardinage et de bricolage (tondeuse, motoculteurs, perceuse ou autres engins à moteur)

La vie en collectivité est une alchimie subtile.

Une bonne entente ne peut que faciliter la vie de voisinage.

J'ENTRETIENS MES HAIES

Sur une propriété riveraine ou sur le domaine public, il incombe au propriétaire d'intervenir pour tailler les végétaux qui dépassent.

Selon l'article 671 du Code Civil, les haies ou arbres situés sur la voie publique peuvent dépasser une hauteur de 2 m si elles se trouvent à plus de 2 m d'une limite séparative.

JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VÉGÉTAUX DANS MON JARDIN

Par arrêté préfectoral du 6 octobre 2005, le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit. Le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est également interdit.

En effet, au-delà de la nuisance due à la fumée, tout brûlage, même de déchets végétaux génère de la pollution atmosphérique importante.



La valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchèterie doit être privilégiée.

La communauté d'agglomération du Pays de Gex peut fournir gratuitement un composteur en bois et un guide de bonnes pratiques et ce, par foyer ou par résidence.

Il vous suffit de vous rendre sur www.monservicedechets.com

Quoi de plus gratifiant que de faire pousser des légumes grâce à nos déchets organiques dégradés !

JE SUIS RESPONSABLE DE MON CHIEN ET NETTOIE APRÈS SON PASSAGE

Dans le respect de la cohabitation citoyens/animaux et pour garder la ville

propre, les propriétaires de chiens sont priés d'utiliser des petits sacs afin de ramasser leurs excréments.

Pour des raisons d'hygiène entre autres, nous rappelons que les chiens sont strictement interdits dans les espaces de jeux clos pour enfants ou au skate parc.

Par ailleurs, un chien doit toujours être sous le contrôle de son propriétaire sinon il sera considéré comme errant.

Enfin, il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens sur sa propriété privée.

JE NE LAISSE PAS MES ANIMAUX ERREUR ET JE MAÎTRISE LEURS NUISANCES

Chaque propriétaire doit empêcher la divagation de ses animaux car ils peuvent générer des nuisances et dangers plus ou moins importants dans leur voisinage.

Les chiens errants ont souvent le réflexe de courir après les voitures ou pire encore après les vélos qui passent à proximité, risquant ainsi de faire chuter ces cyclistes voire de les mordre. De même, il est très désagréable que des volailles divaguent dans les propriétés voisines, grattant et picorant les pelouses, les jardins ou plates-bandes fleuries.

Il en est de même pour le bétail. Chaque éleveur est responsable de ses bêtes et doit entretenir les clôtures afin d'éviter toute divagation.

Concernant les bruits d'animaux, les propriétaires ou ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des voisins.



LA GESTION DES DÉCHETS : une cause planétaire

La pression démographique accrue accompagnée de l'évolution des modes de consommation sont à l'origine de l'accroissement de la production de déchets. Parmi ceux-ci, certains constituent des menaces, voire des atteintes graves à l'environnement quand ils ne sont pas traités de manière appropriée. Citons les plastiques, les piles et batteries, les appareils électroniques et électroménagers, les solvants et autres huiles de synthèse...

En France, la loi NOTRe du 7/08/2015 organise la gestion des déchets et donne la compétence de leur collecte et de leur traitement aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) pour ce qui concerne les déchets générés par les ménages.

Elle a été complétée par la loi du 17/08/2015 visant à promouvoir la réduction de la production de déchets et un meilleur recyclage. C'est donc au niveau de notre communauté d'agglomération que sont organisées la collecte et le traitement de nos déchets.

Etat des lieux

En 2019, les 100.462 habitants de Pays de Gex sont à l'origine d'une production de 18.625 tonnes d'ordures ménagères qui sont collectées en porte à porte dans nos containers individuels ou collectifs soit 188 kg/an/hab. Ces ordures sont acheminées dans les trois déchèteries actuelles gérées par l'Agglo. (24 371 tonnes de déchets divers et 9443 tonnes de déchets triés dans les points verts)

A noter qu'une quantité de 10.283 tonnes de déchets verts a en outre été traitée par les plateformes de compostage de Versonnex et de Peron.

La collecte et le traitement d'une tonne d'ordures ménagères coûtent 250 €.



Enjeux

Pays de Gex Agglo adhère au SIDEFAGE (Syndicat Intercommunal de gestion de Déchets du FAucigny GENEVOIS) qui regroupe 9 autres EPCI dans l'Ain et la Haute Savoie. Celui-ci assume pour le compte de ses adhérents les missions d'incinération des ordures ménagères, de gestion des points verts, de recyclage des déchets issus de la collecte dans les points verts (hors déchèteries), mais aussi la gestion des plateformes de compostage et l'acheminement des ordures ménagères depuis le quai de compactage et de transfert de Crozet. Une autre de ses missions consiste dans la mise en œuvre de campagnes d'information et d'opérations pédagogiques afin de sensibiliser le public sur les enjeux de la gestion des déchets. Notamment par le biais du CIEL (Centre d'Immersion Éducatif et Ludique à Bellegarde) où est expliquée au visiteur la gestion complexe des déchets.

Un des objectifs immédiats est d'accroître encore la part du recyclage

La CAPG (Communauté d'Agglomération du Pays de Gex) présente un résultat honorable de 56% en valorisation matière (compostage, collecte sélective et déchèterie), et de 37% pour la valorisation énergétique (à noter qu'avec les déchets incinérés le SIDEFAGE met sur le réseau électrique 50 millions de kWh chaque année). Pour améliorer les performances de tri, le SIDEFAGE va adopter l'extension de la consigne de tri aux films, sacs et

autres emballages en plastique dès 2023, une fois que les moyens de séparation des différents composants recyclables seront effectifs sur notre territoire. Mais cela sera communiqué vers le dernier trimestre 2022.

ÉVOLUTION

Afin d'améliorer le service aux habitants, Pays de Gex Agglo a décidé la construction de deux déchetteries supplémentaires à Ornex et à Divonne, et des discussions sont en cours pour une troisième entre Gex et Echenevex. Pour faire face à l'augmentation du coût de la collecte en porte à porte, la mise à disposition de conteneurs semi-enterrés collectifs pour les ordures ménagères va être systématisée pour tout nouveau programme de construction. L'AGCR (Atelier Gessien de Collecte et de Recyclage) récupère des objets réparables en vue de leur réutilisation, les mercredi et vendredi à la déchèterie de Saint-Genis. Par ailleurs, Pays de Gex Agglo va ouvrir à l'automne une ressourcerie ayant la même vocation à Ornex. Cette démarche entre dans le cadre de l'économie circulaire prévu dans la loi du 17/08/2015.

Tant il est vrai que la meilleure gestion d'un déchet consiste à ne pas le produire...



LA MAIRIE

Lundi de 14h à 18h
Mardi de 08h à 12h et de 14h à 18h30
Mercredi de 14h à 18h
Jeudi de 14h à 18h
Vendredi de 14h à 17h

Tél.: 04 50 41 02 46

Place de la Mairie - 01170 CROZET

Mail : accueil@crozet.fr / www.crozet.fr

PERMANENCE DES ÉLUS LES SAMEDIS DE 10H A 12H

Samedi 17 avril

Sofia VALLECORSA / Martine JOUANNET

Samedi 24 avril

Petra DELCOUR / Philippe NOUVELLE

HÔPITAUX

Centre hospitalier Anancy Genevois

• site d'Anancy (Metz-Tessy) : 04 50 63 63 64

• site de Saint-Julien-en-Genevois :

04 50 49 65 65

Centre hospitalier Alpes Léman

CONTAMINE SUR ARVE - 04 50 82 20 00

Hôpital privé Pays de Savoie

ANNEMASSE - 08 26 30 00 74

Hôpitaux Universitaires

GENÈVE - 00 41 22 372 33 11

Hôpital de La Tour

MEYRIN - 00 41 22 719 61 11

URGENCES

Pompiers Composez le 18

Médecin de garde Composez le 15

Gendarmerie 04 50 42 12 01 (ou composez le 17)

Pharmacie de garde la plus proche
3237 (n°Audiotel 24h/24 - 0,34€ TTC/min)



Le dernier Crozet Contact, spécial association, a été partiellement distribué par la poste dans la commune. Si vous ne l'avez pas reçu, passez en Mairie des copies sont à votre disposition.

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) regroupent des équipes pluridisciplinaires (assistantes sociales, infirmiers, psychologues, psychiatres). Ils ont pour mission d'accueillir toutes les personnes en souffrance psychique. La commune de Crozet dépend :

• Pour les adultes, du CMP de Ferney-Voltaire au 13C Chemin du Levant

UNIQUEMENT sur rendez-vous :
04-74-52-27-17

• Pour les enfants, du CMPIJ
11 Rue de Genève à Ferney-Voltaire
UNIQUEMENT sur rendez-vous :
04-74-52-27-18

État civil

NAISSANCES

Capucine GROSPÉLLEY le 12/12/2020

Lenny GADIOLET-GIRARD CORONADO le 25/12/2020

Castille COLOMBET le 27/12/2020

Timothée BOULE le 08/01/2021

MARIAGE ET PACS

Carl CROMMELINCK et Florence COLAS le 09/01/2021

Thierry GAUTHIER et Sophie MUROUX le 20/02/2021

Daniel PEREIRA DE SOUSA et Astrid ABÉCASSIS le 27/03/2021

Olivier PERRELLE et Laura CRITIN le 01/03/2021



la nuit est belle 2019 depuis la chapelle de Champeillon
© Société astronomique du Léman

LA NUIT EST BELLE ! 21 MAI 2021

Le vendredi 21 mai 2021, Crozet participera à la deuxième édition de « La nuit est belle ! » en éteignant son éclairage public pour une nuit.

Lors de cette action symbolique, Crozet se joint à l'ensemble des communes transfrontalières du Grand Genève invitées engagées dans la démarche.

Après l'observation des astres, fil rouge de l'opération en 2019, c'est la biodiversité nocturne qui sera mise en avant. Une date qui n'a pas été choisie par hasard pour sa lune 3/4 pleine, au cœur du printemps, réunissant des conditions favorables à l'observation et à l'écoute de la faune crépusculaire. Ferons-nous mieux qu'en 2019 où la première édition avait déjà embarqué 152 communes du Grand Genève et comptabilisé plus de 60 animations sur tout le territoire transfrontalier ? Nous en faisons le pari ! Mais cela ne peut se faire sans vous ! Vous avez été nombreux à nous faire remarquer que la lumière était encore bien présente sur le territoire.

Alors, le 21 mai, éteignez-vous aussi vos lumières, profitez des nombreuses animations qui seront proposées sur le territoire, profitez de cette nuit de printemps pour renouer avec la douceur d'une soirée de printemps et dites-vous que décidément, la nuit est belle dans le Grand Genève !

Retrouver toutes les informations sur www.lanuitestbelle.org



Nous vous proposons d'utiliser l'application mobile IntraMuros pour découvrir les événements, les actualités, les alertes, les lieux à visiter et les services de votre commune.

Téléchargez-la en scannant le QR code ci-contre



CROZET CONTACT - Édité par la Commune de Crozet

Directrice de la publication : Martine Jouannet

Comité de rédaction : Martine Jouannet, Véronique Cottin, Odile Mosteiro, Sophie Reboul Salze, Emmanuel Gattone, Didier Lequin, Philippe Nouvelle

Graphisme et mise en page : www.sophiebousser.com

Impression : Imprimerie Gonnet - VIRIGNIN 01300

 communication@crozet.fr

